

Message envoyé au pôle 1d de la DSDEN le jeudi 30 mars 2023

Bonjour,

Nous remarquons dans la circulaire que les TD et TS auront maintenant peu de chance d'obtenir 600 points lorsque leur intitulé de poste sera modifié.

Le Sgen-CFDT dénonce ce changement. Les postes de titulaires départementaux et secteur sont déjà des postes qui manquent de stabilité avec des parts variables qui changent tous les ans. Si désormais, on ne peut plus s'assurer de la pérennité de la part fixe, cela est très déstabilisant pour les collègues.

C'est pourquoi nous demandons le retour à la formulation de l'an passé dans l'annexe 5.3. Nous rappelons également que les TD et TS n'ont pas vocation à effectuer des remplacements et qu'il faut autant que faire ce peut qu'elles et ils connaissent la composition complète de leur poste avant le mois de juillet.

Cordialement, Anne-Gaëlle Jeuland pour le Sgen-CFDT des Pays de Loire.